



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00
Fax : 05.63.40.23.30
Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 Janvier 2023

Délibération n° DL-230130-008

Objet :

Convention de partenariat entre la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe et le Service Départemental d'Incendie et de Secours du TARN (S.D.I.S.) pour favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Date de la convocation :
24 janvier 2023

Conseillers en exercice : **29**
Présents : 24
Absents : 5
Procurations : 3

Votants : 26
Pour : 26
Ne prends pas part au vote : 1
*(Mme Nadia OULD-AMER,
conseillère départementale
membre du Conseil
d'Administration du S.D.I.S. 31)*

L'an deux mil vingt-trois, le trente Janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – Mme Hanane MAALLEM, M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, M. Maxime COUPEY, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mme Bernadette MARC, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, MM. Jean-Philippe FELIGETTI et Jean-Pierre CABARET, Mme Laurence SÉNÉGAS, MM. Nicolas BELY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE et Emmanuelle CARBONNE, M. Cédric PALLUEL, Mmes Bekhta BOUZID et Nadia OULD-AMER, MM. Sylvain PLUNIAN et Julien LASSALLE et Mme Valérie BEAUD.

Excusés : Mme Andrée GINOUX (procuration à Mme Nadia OULD-AMER), M. Christian JOUVE (procuration à Mme Emmanuelle CARBONNE) et Mme Malika MAZOUZ (procuration à M. Julien LASSALLE).

Absents : Mme Isabelle MANTEAU et M. Sébastien BROS.

Secrétaire de séance : Mme Laurence BLANC.

À la demande de M. le Maire, Mme Nathalie MARCHAND, adjointe au maire, informe l'Assemblée que devant les difficultés rencontrées par les sapeurs-pompiers volontaires pour concilier leur vie familiale et remplir les missions opérationnelles, la Commune de Saint-Sulpice-la-Pointe propose d'établir un partenariat avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (S.D.I.S. 81) afin de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Centre d'incendie de la ville, et notamment en période diurne les jours ouvrés.

La présente convention a pour but de fixer les conditions dans lesquelles le sapeur-pompier volontaire, sollicité dans le cadre d'une mission opérationnelle, est susceptible de bénéficier ponctuellement de la possibilité de laisser son (ses) enfant(s), pendant le temps de repas et/ou les temps périscolaires.

Où l'exposé de Mme Nathalie MARCHAND, le Conseil municipal ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le projet de convention qui lui a été remis et les explications fournies ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Éducation / Jeunesse / Culture / Sports / Associations / Solidarité » du 16 janvier 2023 ;
- Considérant la volonté de la Commune d'établir un partenariat avec le S.D.I.S du Tarn afin de favoriser la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires de Saint-Sulpice-la-Pointe ;

Envoyé en préfecture le 06/02/2023

Reçu en préfecture le 06/02/2023

Affiché le 06/02/2023

ID : 081-218102713-20230130-DL_230130_008-DE

DÉCIDE

- D'approuver la convention de partenariat avec le S.D.I.S. du Tarn selon les modalités présentées en annexe.
- D'habiliter M. le Maire à signer la présente convention ainsi que toutes pièces nécessaires à l'exécution de celle-ci.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



Le Secrétaire de séance,
Prénom Nom



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.